

04/05/2015

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Weedon, tenue à l'Hôtel de Ville, lundi, le 4 mai 2015 à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire : Richard Tanguay

Mesdames les conseillères : Joanne Leblanc
Maylis Toulouse

Messieurs les conseillers : Michel Gauvin
Michel Croteau
Jean-René Perron
Denis Rondeau

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Line Couture, directrice générale, est présente et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Monsieur Richard Tanguay, ouvre la séance à 19 h 45 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Droit de véto du maire
4. Acceptation des procès-verbaux
5. Rapport des comités et du maire
6. Rapport du directeur général
7. Intervention du public dans la salle
8. Acceptation des salaires et des comptes
9. Correspondance
10. Résolutions
 - 10.1 Achat terrain M. Gaudreau
 - 10.2 Contribution PDZA
 - 10.3 Embauche SAAQ
 - 10.4 Signature contrat SAAQ
 - 10.5 Embauche pompier volontaire
 - 10.6 Centre Communautaire demande
 - 10.7 Commandites Pompiers Saint Isidore de Clifton
 - 10.8 Nomination coordonnatrice plan d'urgence
 - 10.9 Souper-bénéfice fondation Pauline Beaudry 23 mai
 - 10.10 Formation directeur adjoint voirie
 - 10.11 Nomination signataires Municipalité
 - 10.12 Nomination maire suppléant
 - 10.13 Tour Vidéotron
 - 10.14 Contrat route 112
 - 10.15 Remerciements
 - 10.16 Appel d'offres camion autopompe neuf
11. Règlement
 - 11.1 Règlement emprunt camion autopompe neuf

12. Varia
13. Signature de la convention collective
14. Période de questions
15. Levée de la séance

2015-067

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE

#3

DROIT DE VETO DU MAIRE

Le maire annonce son droit de veto sur la résolution no 2015-062

Concernant le contrat de la route 112.

CONTRAT MTO RÉSOLUTION 2015-062 DONT LE MAIRE A MIS SON DROIT DE VÉTO

AVANT DE PROCÉDER AU POINT SUIVANT MME MAYLIS TOULOUSE, NOUS AVISE QU'ELLE N'ÉMET AUCUNE OPINION, ELLE SE TROUVE EN CONFLIT D'INTÉRÊTS, CAR UN MEMBRE DE SA FAMILLE EST UN EMPLOYÉ SYNDIQUÉ.

ATTENDU QUE la Municipalité entretient plusieurs kilomètres de route sous la juridiction du ministère des Transports du Québec en vertu de deux contrats signés en mai 2012;

ATTENDU QUE ces deux contrats viennent à échéance le 15 mai 2015;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit d'informer, le ou avant le 15 mai 2015, le ministère des Transports du Québec de son intention de renouveler ou non lesdits contrats;

ATTENDU QUE le comité de voirie a analysé les coûts et bénéfices de l'exécution desdits contrats par la municipalité de Weedon;

ATTENDU QU' à cet égard, la dernière saison hivernale a démontré un déficit d'opérations en regard de certaines problématiques liées à une surutilisation d'abrasif;

EN CONSÉQUENCE,

2015-068

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Croteau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
de rejeter la résolution et ainsi renouveler ledit contrat
5 votes pour et 1 contre et Monsieur Michel Gauvin inscrit sa dissidence.

ADOPTÉE

#4 **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2015**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

2015-069 IL EST PROPOSÉ par Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015 et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2015

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 avril 2015;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

2015-070 IL EST PROPOSÉ par Michel Croteau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 avril 2015 et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

#5 **RAPPORT DES COMITÉS ET DU MAIRE**

Chaque membre du conseil municipal donne un compte rendu du travail effectué dans leurs comités respectifs.

#6 **RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Madame Line Couture dépose le rapport de la situation budgétaire au 30 avril 2015.

#7 **INTERVENTION DU PUBLIC DANS LA SALLE**

Questions et/ou commentaires sur les points suivants :

- Surutilisation de l'abrasif
- Droit de véto du maire
- Réunions concernant les cours d'eau de notre municipalité

- Barrages et cours d'eau

#8 **ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES**

2015-071 IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Croteau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
que la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de soi et est
acceptée :

Salaires payés :	22 656,42 \$
Opérations courantes payées :	171 874, 74 \$
Total :	194 531,14 \$

ADOPTÉE

#9 **CORRESPONDANCE**

1. Invitation cocktail village relais
2. Invitation polyvalente de Disraeli remise de bourses
3. Remerciement de Madame Thérèse Lavertu

2015-072 IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
que la correspondance soit versée aux archives municipales.

ADOPTÉE

#10 **RÉSOLUTIONS**

#10.1 **ACHAT TERRAIN CHEMIN DE LA MARINA**

2015-073 IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
que le conseil autorise l'achat du terrain situé sur le chemin de la Marina
appartenant à Madame Micheline Chabot matricule 3160-03-0112 no de lot :
3472045 au coût de 14 000,00\$, que le contrat rédigé par Aubert et Morency
Notaires, que le maire et la directrice générale soient et sont autorisés à signer
l'ensemble des documents reliés à cet achat. Le tout à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE

#10.2 **CONTRIBUTION PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE
AGRICOLE**

2015-074 IL EST PROPOSÉ par Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
de payer les frais d'envois postaux par ménage de, 19\$ ainsi que de fournir 2 prix
de participations de 50 \$.

ADOPTÉE

#10.3 **RESSOURCES HUMAINES : EMBAUCHE SAAQ**

AVANT DE PROCÉDER AU POINT SUIVANT SOIT LE 10.3 MME MAYLIS TOULOUSE, NOUS AVISE QU'ELLE N'ÉMET AUCUNE OPINION, ELLE SE TROUVE EN CONFLIT D'INTÉRÊTS, CAR UN MEMBRE DE SA FAMILLE EST UN EMPLOYÉ SYNDIQUÉ

2015-075 IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Croteau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que Madame Marie-France Couture soit engagée par la municipalité de Weedon comme commis aux permis et immatriculations à la Société Assurance Automobile du Québec à compter du 4 mai 2015 tel que l'entente signée avec le syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Weedon-CSN.

ADOPTÉE

#10.4 **SIGNATURE CONTRAT SAAQ**

2015-076 IL EST PROPOSÉ PAR Jean-René Perron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la directrice générale soit autorisée à signer le contrat de la SAAQ et à agir au nom de la Municipalité dans le dossier de la SAAQ.

ADOPTÉE

#10.5 **RESSOURCES HUMAINES POMPIER VOLONTAIRE**

2015-077 IL EST PROPOSÉ PAR M Michel Gauvin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que Monsieur Paul André Dumas soit embauché à titre de pompier volontaire.

ADOPTÉE

#10.6 **CENTRE COMMUNAUTAIRE DEMANDE**

2015-078 IL EST PROPOSÉ par Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'appuyer le centre communautaire dans sa demande de s'associer à un corps municipal pour recevoir une subvention du Fonds AgriEsprit de FAC.

ADOPTÉE

#10.7 **COMMANDITE POMPIERS ST ISIDORE DE CLIFTON**

2015-079 IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de procéder à l'achat de 2 billets pour un brunch au coût de 15\$ chacun

ADOPTÉE

#10.8 NOMINATION COORDONNATRICE PLAN ET MESURE D'URGENCE MUNICIPALE

2015-080 IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gauvin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
que Madame Line Couture soit nommée coordonnatrice plan et mesure d'urgence
à la municipalité de Weedon.

ADOPTÉE

#10.9 SOUPER BÉNÉFICE FONDATION PAULINE BEAUDRY

2015-081 IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
de procéder à l'achat de 2 billets pour le samedi 23 mai à la fondation Pauline
Beaudry avec un coût de 80,00\$ chacun

ADOPTÉE

#10.10 FORMATION DIRECTEUR ADJOINT VOIRIE

2015-082 IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-René Perron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
d'accorder à Monsieur Vincent Nadeau le droit de suivre une formation sur la
mise à niveau de l'entretien des chemins de graviers ainsi que l'utilisation des
équipements : niveleuse, rétro graveuse, etc.

ADOPTÉE

#10.11 SIGNATAIRES MUNICIPALITÉ

2015-083 IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Croteau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
que les signataires sur les comptes, sont le maire Monsieur Richard Tanguay, la
directrice générale Madame Line Couture ainsi que le maire suppléant.

ADOPTÉE

#10.12 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

2015-084 IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
que Monsieur Jean-René Perron soit et est désigné maire suppléant afin de siéger
au Conseil des maires de la M.R.C. du Haut-Saint-François, en l'absence du
maire, et ce jusqu'à la nomination du prochain maire suppléant lors de la séance
du 2 novembre 2015. Lors de cette période, le maire suppléant procédera, si
nécessaire, à la signature de tous les effets de caisse et autres documents relatifs à
la Municipalité.

ADOPTÉE

#10.13 TOUR VIDEOTRON

Autorisation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion de Vidéotron situé sur le lot 3 471 662, propriété de Monsieur Luc Giguère et Madame Lise Lessard

ATTENDU QUE Vidéotron projette l'installation de système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Municipalité de Weedon ;

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion, le tout, tel que décrit au document « notification du public ».

ATTENDU QUE dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis;

ATTENDU QUE la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure découle de l'application de la *Loi sur la radiocommunication*;

ATTENDU QUE le site visé constitue le site de moindre impact compte tenu des impératifs d'ordre technique avec lesquels doit également composer le promoteur;

2015-085 IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

que la municipalité de Weedon est favorable au projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunications et de radiodiffusion, soumis par Vidéotron, et projeté au lot 3 471 662.

D'acheminer copie de cette résolution à Vidéotron à l'attention de Monsieur Thierry Dufort.

ADOPTÉE

#10.14 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT MTQ 9007-13-4514 DE LA ROUTE 112

AVANT DE PROCÉDER AU POINT SUIVANT SOIT LE 10.14 MME MAYLIS TOULOUSE, NOUS AVISE QU'ELLE N'ÉMET AUCUNE OPINION, ELLE SE TROUVE EN CONFLIT D'INTÉRÊTS, CAR UN MEMBRE DE SA FAMILLE EST UN EMPLOYÉ SYNDIQUÉ

2015-086 IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Croteau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
de renouveler ledit contrat.

5 votes pour et 1 contre et Monsieur Michel Gauvin inscrit sa dissidence

ADOPTÉE

#10.15 REMERCIEMENTS AUX EMPLOYÉS CADRES DE LA MUNICIPALITÉ

2015-087

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
que la municipalité de Weedon remercie grandement ses employés-cadres pour le travail accompli durant la période de grève des employés syndiqués. La Municipalité, grâce à eux, a su conserver la majorité de ses services.

ADOPTÉE

#10.16 APPEL D'OFFRES CAMION AUTOPOMPE NEUF

2015-088

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Croteau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
d'autoriser la directrice générale à publier sur le site Internet SEAO l'appel d'offres # 2015-06 pour l'achat d'un camion autopompe pour le département incendie de Weedon.

ADOPTÉE

#11 RÈGLEMENTS

#11.1 ADOPTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN CAMION INCENDIE AUTOPOMPE NEUF ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LE COÛT

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-040
DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN CAMION INCENDIE
AUTOPOMPE NEUF ET AUTORISANT UN EMPRUNT
POUR EN ACQUITTER LE COÛT**

ATTENDU QU' il est à l'avantage de la Municipalité de Weedon d'acquérir aux fins du Service de protection incendie, un camion incendie;

ATTENDU QUE le coût de cette acquisition s'élève à 482 942,50\$ tous frais incidents et taxes nettes incluses;

ATTENDU QUE la Municipalité de Weedon n'a pas les fonds requis pour les fins ci-haut mentionnées;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance extraordinaire du conseil du 27 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE,

2015-089

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gauvin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

que le règlement suivant portant le numéro 2015-040 soit adopté :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le conseil municipal de la Municipalité de Weedon décrète l'acquisition d'un camion incendie autopompe neuf au coût de 482 942,50\$, tous frais incidents et taxes nettes incluses, tel qu'il appert de l'estimation préparée par le directeur du Service incendie, Monsieur Daniel Mercier, en date du 27 avril 2015 et d'une copie des exigences techniques, lesquels documents sont joints au présent règlement pour en faire partie intégrante sous la cote « A ».

ARTICLE 3

Aux fins du présent règlement, le conseil décrète une dépense n'excédant pas 482 942,50\$ incluant les frais incidents et les taxes nettes et pour se procurer cette somme, le conseil décrète un emprunt pour une période de dix (10) ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt décrété par le présent règlement, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 5

Le conseil est autorisé à affecter annuellement, durant le terme de l'emprunt, une portion des revenus généraux de la municipalité, pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du *Code municipal du Québec*.

ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

#12 **VARIA**

#13 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

#14 **SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE**

Ce dossier a été reporté à la session ajournée du 6 mai 2015

#15

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Le maire décrète l'ajournement à mercredi le 6 mai à 18 h.

2015-090

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gauvin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
que la séance ordinaire est ajournée à 21 h 10 pour le 6 mai à 18 h.

Line Couture
Directrice générale / sec.- trésorière

Richard Tanguay
Maire